

COMPTE RENDU DE SEANCE

DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 28 NOVEMBRE 2019

Le conseil d'établissement se réunit sur proposition et sous la présidence du chef d'établissement, Mme DUFOURG Isabelle.

Le quorum étant atteint, la séance commence à 16h15 – 13 personnes présentes sur 14.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu sont effectuées conjointement par l'administration et Mme CAMART Karine, représentante des parents d'élèves en tant que secrétaire-adjointe.

Présents : Mme Isabelle DUFOURG / M. Sébastien AUTIN / M. Josian RIGNAULT / M. Pierre-Paul ALFONSI / M LEGRIS / M. Philippe FOUCHER / M. Benoit EGO / Mme Géraldine DORAY-NOVAC / Mme Karine CAMART / M Jean-François FINANCE / M Jean-Luc GUGENBERGER / Mme My Phuong CHANUSSOT / M. Noam FITOUSSI / Mme Maria KOUTEILI / Mme Kim HELEN

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

Vote pour l'ordre du jour en 14 points :

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	13

L'ordre du jour en 14 points est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Adoption du compte-rendu du CE du 30/09/2019

Vote pour l'adoption du compte-rendu du CE du 30/09/2019

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	3

Nombre de pour	10
----------------	----

Adoption du compte-rendu du CE du 30/09/2019.

Trois membres du CE préfèrent s'abstenir car ils sont nouvellement nommés et n'ont pas participé au CE du 30 septembre 2019..

Point 3 : Mise en place des différentes instances :

Voir annexe¹

La commission éducative sera ajoutée au carnet de correspondance pour la rentrée 2020-2021. Elle est l'instance juste avant le conseil de discipline, qui se réunit lorsqu'un élève ne respecte pas le règlement intérieur du lycée.

La composition de cette commission oscille selon la classe à laquelle appartient l'élève :

- Proviseur
- CPE
- Infirmier
- 1 représentant des parents : Mme Camart
- Le professeur principal
- Les élèves délégués de classe
- L'élève convoqué
- Les parents de l'élève convoqué

Le CVLC :

- Proviseur
- CPE
- Infirmière
- M. Carrier – Professeur
- 2 représentants des parents : M. Gripari & Mme Doray-Novac

Vote pour la composition de l'ensemble des commissions :

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	13

Adoption à l'unanimité de la composition de l'ensemble des commissions.

¹ Annexe 1

Point 4 : Adoption du règlement intérieur² du CE

Après lecture du document, il est demandé par les représentants des personnels enseignants que la dernière phrase de l'article III soit retirée: - « Ne seront posées que les questions importantes liées aux politiques de l'établissement ».

Vote pour le règlement intérieur du CE :

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	13

Adoption à l'unanimité du règlement intérieur du CE

Point 5 : Plan annuel d'éducation à l'orientation

Les personnels enseignants sont étonnés de voir ce document. Mme la proviseure explique que chaque établissement doit en être doté. Il s'agit, comme son nom l'indique, de prévoir le contenu et l'organisation de l'orientation pour l'année en cours pour l'ensemble des niveaux. C'est dire et écrire ce que l'on fait.

Adoption du plan annuel d'éducation à l'orientation :

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	13

Adoption à l'unanimité du plan annuel d'éducation à l'orientation

² Annexe 2

Point 6 : Budget initial 2020

Le Directeur Administratif et Financier présente le budget initial 2020 de l'établissement qui sera voté au conseil d'administration de l'AEFE. Le LFI Duras est un établissement en gestion directe, ce qui implique que la comptabilité suit les normes françaises. Le budget est lié aux contraintes du calendrier du Conseil d'Administration de l'AEFE c'est pourquoi le lycée doit envoyer à l'AEFE son budget en amont de la tenue de notre propre Conseil d'Etablissement.

Le budget est de 8,6 millions d'euros. 85% des recettes propres viennent des frais de scolarité (7 millions des familles et 1,6 million des subventions bourses). Pour les dépenses, les frais de personnels représentent 57% et le reste sont des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Depuis un certain nombre d'année, les dépenses sont inférieures aux recettes. Ces excédents sont une très bonne chose pour envisager sereinement l'avenir et permettre au lycée de financer ses investissements.

Vote pour avis du budget initial 2020:

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	13

Adoption à l'unanimité du budget initial 2020

Point 7 : Modification des tarifs des voyages

- Prozap rugby à Bangkok : Passage de 350€ à 450€. M. Ego explique que les frais d'inscription ont augmenté d'une année sur l'autre.
- Prozap football à Hanoï : Passage de 250€ à 405€ du fait de l'augmentation des billets d'avion.
- Jeux internationaux de la Jeunesse à Chicago : 1000€/élèves

Ces jeux réunissent près de 60 établissements venus de 35 pays. Ils se déroulent du 15 au 20 juin 2020. Il s'agit de faire partir 6 élèves dont 3 filles et 3 garçons.

Le voyage se fera à 2 conditions :

- Etre sélectionné par l'agence
- Recevoir des sponsors

Vote pour l'ensemble des modifications :

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	13

Adoption à l'unanimité des nouveaux tarifs

Point 8: Révision des tarifs de Starmania

L'évènement Starmania, prévu les 24 et 25 avril 2020 devait se dérouler, à l'origine, au SOUL PROJECT COMPLEX, au centre-ville. Depuis, il y a eu l'opportunité de louer la salle de l'opéra, ce qui conduit à une augmentation conséquente des coûts de location que l'on doit répercuter sur le prix des billets d'entrée :

Il est proposé l'évolution suivante des tarifs :

Tarif pour tous : passage de 150 000 VND à 250 000 VND

Tarif pour les élèves de Duras : passage de 100 000 VND à 200 000 VND

Vote pour l'augmentation des tarifs:

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	13

Adoption à l'unanimité des nouveaux tarifs

Ce projet coûte cher, ce qui nécessite des aides extérieures.

Nous avons reçu des propositions de sponsors pour **STARMANIA** :

- 2000€ de **Chloé cosmétique**
- 500€ de **Phu Hai Beach Resort & Spa**
- 500€ de **Desport architects**

Vote pour l'acceptation de dons :

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	13

Adoption à l'unanimité des dons

Point 9 : Programmes des activités de l'association sportive

M. Ego, professeur EPS et représentant des personnels d'éducation et enseignants présente les activités UNSS de cette année :

Activités	Horaires	Enseignant
Gymnastique	14h à 17h	Mr Maday
Badminton	14h à 15h30	Mr Lelouet
Volley-ball	15h30 à 17h	Mr Lelouet
Football collège	14h à 15h30	Mr Onana
Football Lycée	17h à 18h30	Mr Onana
Judo	15h30 à 17h	Mr Onana
Rugby Collège	15h30 à 17h	Mr Ego
Rugby Lycée	17h à 18h30	Mr Ego
Natation	14h à 15h30	Mr Ego

Il explique que ces activités préparent aussi les élèves aux rencontres sportives de la Zone Asie-Pacifique.

- Badminton à Jakarta,
- Football à Hanoi et à Bangkok
- Rugby à Bangkok
- Gymnastique à Singapour
- Natation à Sydney
- Volley-ball à Shanghai
- Jeux internationaux de la jeunesse à Chicago

Vote pour l'adoption du programme de l'Association sportive :

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Nombre de pour	13
----------------	----

Adoption à l'unanimité du programme de l'Association sportive

Point 10 : Carte des emplois 2020-2021

La proviseure présente la carte des emplois 2020-2021.

A - Elle rappelle qu'au dernier CE de juin 2019, il avait été acté la suppression du poste EEMCP2 en anglais.

Elle explique que le poste d'expatrié est remplacé par un poste de résident 2d degré, en anglais.

Vote pour l'ouverture d'un poste de résident en anglais 2d degré :

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	13

Adoption à l'unanimité d'un poste de résident en anglais 2d degré :

B – Mme la proviseure annonce la demande d'ouverture d'un poste d'expatrié dans le 1er degré.

Il s'agit d'un poste d'enseignant maître-formateur, qui sera en classe à mi-temps. L'autre partie de son service facilitera l'accueil des enseignants non-titulaires, le suivi des recrutés locaux, l'encadrement de stages et la mise en oeuvre des orientations pédagogiques dans le cadre du **plan de l'enseignement du français à l'étranger**, sur toute la zone du Vietnam : Duras, écoles partenaires du centre-ville et le lycée d'Hanoi.

Les personnels enseignants sont inquiets car ils indiquent que ce nouveau poste présage une nouvelle politique de l'agence qui serait de "remplacer les titulaires par des non-titulaires" ce qui engendrerait une perte de la qualité des enseignements.

Vote pour l'ouverture du poste EE1

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	1
Nombre d'abstention	4

Nombre de pour	8
----------------	---

Adoption de l'ouverture du poste EE1

C – Madame la proviseure rappelle le départ de 2 enseignants du 1^{er} degré, à la fin de l'année dernière. Les deux postes avaient été gelés. Elle annonce que ces deux mêmes postes sont en demande de fermeture.

Les représentants des personnels sont contre car cela met en danger la qualité d'enseignement.

La proviseure signale que le taux d'encadrement par les titulaires est de plus de 80% et qu'à ce titre la suppression des 2 postes de résident ne met pas en danger la qualité de l'offre du lycée. Elle ajoute que la création du poste de EE1, compense en partie ces suppressions.

Vote pour l'acceptation de la fermeture du poste de résident 1490:

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	9
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	4

Avis défavorable pour la fermeture du poste de résident 1490

Vote la fermeture du poste de résident 2406:

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	9
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	4

Avis défavorable pour la fermeture du poste de résident 2406

Point 11 : plan de formation continue des personnels

La cheffe d'établissement rappelle que la cellule de formation s'est réunie le 25 septembre 2019 pour arrêter la liste des demandes de formation.

La formation continue, cette année, est accès sur la réforme du baccalauréat, la sécurité, l'école inclusive ainsi que la perspective de l'ouverture de la section internationale au primaire.

Sur 51 demandes, 37 ont pu être satisfaites soit 72.54%

Statut des partants en formation :

- 5 personnels administratifs
- 11 recrutés locaux du 1^{er} degré
- 6 recrutés locaux du 2^d degré
- 5 résidents du 1^{er} degré
- 9 résidents du 2^d degré

Vote pour l'adoption du plan de formation continue

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	13

Adoption à l'unanimité du plan de formation continue

Les représentants des parents demandent à ce que les remplacements des personnels qui partent en formation soient mieux anticipés.

Le lycée nous annonce qu'il n'est pas toujours possible de remplacer les professeurs de langue au primaire.

Point 12 : calendrier 2020-2021

La cheffe d'établissement rappelle que le calendrier a été soumis à plusieurs instances :

- Conseil d'école
- Conseil pédagogique

Le calendrier doit tenir compte de nombreuses contraintes : le calendrier de formation de la zone, la correspondance avec le lycée d'Hanoï et les écoles du centre-ville, les 6 semaines à respecter, dans le meilleur des cas, entre les congés, les fêtes nationales du Vietnam (Têt), etc.

Les représentants du personnel reprochent le peu de « manœuvres » qu'ils ont.

Comme arrêté au 1^{er} conseil pédagogique, la rentrée des élèves se fera le 3 septembre 2020.

La pré-rentrée des personnels enseignants se fera le 31 août et le 1^{er} septembre 2020.

Le personnel français et vietnamien rentrent à la même date.

Vote pour l'adoption du calendrier

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	2
Nombre de pour	11

Adoption du calendrier 2020-2021

Point 13 : bilans des CHS & CHSCT 2018-2019

Le Directeur administratif et financier présente les bilans de ces deux instances.
La CHS s'est réunie les 17/12/2018 et 15/03/2019. Les sujets ont essentiellement porté sur les questions liées aux mesures de la qualité de l'air et au choix des purificateurs.
Elle s'est réunie une nouvelle fois le 14/11/2019 afin de valider le livret individuel de sécurité qui a été remis à chaque personnel adulte de l'établissement lors de la réunion générale de pré-rentrée. Ce livret comporte le nouveau Plan Particulier de Mise en Sûreté.

La CHSCT s'est réunie les 06/12/2018 et 10/05/2019. Ont été abordées les questions relatives, au titre de l'analyse des risques professionnels, aux visites médicales des personnels. Ainsi, il a été décidé de se conformer à la réglementation vietnamienne en vigueur et que tous les personnels iront à la même clinique du District 1. De nombreuses questions diverses ont été abordées au cours de ces deux commissions.

Ces réunions ont fait l'objet d'un compte rendu écrit diffusé à l'ensemble des membres.

Vote pour l'adoption des bilans de CHS & CHSCT 2018-2019

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	13

Adoption à l'unanimité des bilans de CHS & CHSCT 2018-2019

Point 14 : questions diverses

A - La proviseure signale que le consul général demande l'application de la loi vietnamienne dans le domaine de la cigarette pour les mineurs :

- Interdiction de détenir du tabac
- Interdiction de fumer

Avec le CPE, elle a déjà rencontré les élèves fumeurs mineurs pour leur rappeler la loi vietnamienne. Elle a fait de même avec le CVLC. Les élèves n'ont plus le droit de fumer devant le lycée.

B – Un représentant des élèves demande où en est le tutorat élève-élève.

Il rappelle que des élèves de la section internationale se sont rendus à la BIS afin d'échanger avec des élèves en ce qui concerne ce dispositif.

La cheffe d'établissement lui répond qu'elle attendait un retour de ce « déplacement ».

Elle explique que cependant, le dispositif fonctionne depuis le début de l'année, que Mme De Certaines gère le dispositif, que des tableaux à fiches T ont été achetés et installés. La vice-présidente du CVL, ajoute qu'il est prévu une préparation aux examens en tutorat élève-élève.

C – le même représentant des élèves parle du manque de savon dans les toilettes des filles. Mme la proviseure explique qu'il ne faut pas attendre le conseil d'établissement pour remonter ces soucis mais qu'il faut alerter les services de gestion sans attendre.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 18h55

Fait le 4 décembre 2019

Le secrétaire de séance
Karine Camart

11



La Présidente du conseil
Isabelle Dufourg



Le Proviseur
Isabelle DUFOURG

COMPOSITION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT 2019-2020

ADMINISTRATION (5 sièges) :

- Chef de Poste
- Proviseur
- Directeur Ecole Primaire
- DAF
- CPE

Annexe 1.

ENSEIGNANTS (4 sièges) :

Titulaires	Suppléants
Jean François FINANCE	François NGUYEN
Jean Luc GUGENBERGER	Romain DUREY
EGO Benoit	MADAY Vincent
FOUCHER Philippe	DUMESNIL Emmanuel

ADMINISTRATIF ET DE SERVICE (1 siège) :

Titulaires	Suppléants
CHANUSSOT My Phuong	NGUYEN Khanh

PARENTS D'ELEVES (3 sièges) :

Titulaires	Suppléants
Karine CAMART	Pascale PROTEAU
Gilles GRIPARI	Anne FITOUSSI
Geraldine DORAY NOVAK	Deborah CORNU

ELEVE (2 sièges) :

Titulaires	Suppléants
KIM Hélène (Hye Eun) – TER ES	DEBELIC Louisa 1ère B
FITOUSSI Noam– 2nd A	DUVAL Antonin 2nd A

MEMBRES (siègeant à titre consultatif) :

- Mme **HORN Frédérique** – Attachée de Coopération et d'Action Culturelle (Consulat Général de France à HCM)
- M. **VILLARD Marc** – Conseiller A.F.E à HCM Ville
- Mme **BOULO Anne** – Conseiller consulaire
- M. **MOLKO Patrick** – Conseiller consulaire
- Mme **BRY Marie-Laure** – Personnalité locale
- M. **GOURMELON Loïc** – Personnalité locale

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE (Secondaire) 2019-2020

ADMINISTRATION (3 sièges) :

- Proviseur - Gestionnaire-comptable - CPE

ENSEIGNANTS (4 sièges) :

Titulaires	Suppléants
Jean François FINANCE	François NGUYEN
Jean Luc GUGENBERGER	Romain DUREY
EGO Benoit	MADAY Vincent
FOUCHER Philippe	DUMESNIL Emmanuel

ADMINISTRATIF ET DE SERVICE (1 siège)

Titulaires	Suppléants
CHANUSSOT Phuong	NGUYEN Khanh

PARENTS D'ELEVES (3 sièges au collège) :

Titulaires	Suppléants
Karine CAMART	Pascale PROTEAU
Geraldine DORAY NOVAK	Anne FITOUSSI
Deborah CORNU	Gilles GRIPARI

PARENTS D'ELEVES (2 sièges au lycée) :

Titulaires	Suppléants
Gilles GRIPARI	Karine CAMART
Pascale PROTEAU	Deborah CORNU

ELEVES (2 sièges au collège) :

Titulaires	Suppléants
PETROSYAN Jasmine 3A	NIRU Choi 3B
HERNERT Enzo 3A	MESSAD Inès 4A

ELEVES (3 sièges au lycée) :

Titulaires	Suppléants
TRELUYER Morgane 1A	TRELUYER Arthur TL
DUVAL Antonin 2A	KOUTEILI Maria 1B
MANIER Henri 1C	LE POUL Ezwann 1C

**Modalités de désignation des représentants des professeurs /personnels administratifs et de service/
Parents /élèves : ils sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du**

COMPOSITION DU CONSEIL DU SECOND DEGRE 2019-2020

ADMINISTRATION (3 sièges) :

- Proviseur
- Gestionnaire-comptable
- CPE

ENSEIGNANTS (2 sièges) :

Titulaires	Suppléants
EGO Benoit	MADAY Vincent
FOUCHER Philippe	DUMESNIL Emmanuel

ADMINISTRATIF ET DE SERVICE (1 siège) :

Titulaires	Suppléants
CHANUSSOT My Phuong	NGUYEN Khanh

PARENTS D'ELEVES (2 sièges) :

Titulaires	Suppléants
Gilles GRIPARI	Geraldine DORAY NOVAK
Pascale PROTEAU	Karine CAMART

ELEVE (1 siège) :

Titulaires	Suppléants
LE POUL Erwann 1C	MANIER Henri 1C

**Modalités de désignation des représentants des professeurs /personnels administratifs et de service/
Parents /élèves : ils sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CE**

COMPOSITION DU CONSEIL ECOLE COLLEGE 2019-2020

Sa composition, ses missions

Le conseil école-collège est présidé conjointement par le principal du collège (ou son adjoint) et par l'IEN chargé de la circonscription du premier degré (ou le représentant qu'il désigne) dont dépendent les écoles du secteur.

Le nombre de membres siégeant au conseil est laissé à l'appréciation du principal et de l'IEN qui s'assurent d'une composition équilibrée entre le premier et le second degré. Cette volonté de parité vise à stimuler les échanges et actions inter degrés. Il revient aux chefs d'établissement et aux IEN de prévoir une composition apte à représenter au mieux l'école et le collège dont ils ont la charge. Tous les membres possibles du conseil école-collège ne sont pas cités dans l'article D. 401-2 du code de l'éducation, afin de s'adapter à la très grande diversité des organisations scolaires selon les territoires. Sont concernés notamment les directeurs d'école, l'adjoint au chef d'établissement.

Le principal et l'IEN veillent toutefois à ce que le nombre de participants n'obère pas le fonctionnement du conseil.

Présidence :

- IEN
- Proviseur

Membres premier degré :

Titulaires	Suppléants
Directeur : Sébastien AUTIN	
Cycle 1 :	
Cycle 2 : Bernadette DELPIEU	
Cycle 3 : Olivier DUBOIS	

Membres second degré :

Titulaires	Suppléants
CPE : ALFONSI Pierre-Paul	
Math GIORDANO	THARREAU
Lettres GIARD	VUILLERMET
Langues LAPAUW	NGUYEN DUI
Education musicale/artistique CHAUDEMANCHE	AUCANTE
EPS LELOUET	HONANA
Hist et Géo RIDEL	ROUSSEAU

COMPOSITION DU COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE 2019-2020**ADMINISTRATION :**

- Proviseur
- CPE
- Directeur de l'école primaire

INFIRMIERES :

Titulaire	Suppléante
CHANUSSOT My Phuong	AUNILLON Pierre

ENSEIGNANTS:

Titulaires	Suppléants
Fabienne JOUANOLOU	
Sarah Docos	
Guillaume janvier	

PARENTS D'ELEVES:

Titulaires	Suppléants
Celine FLEURY	Wandine Cadic
Adeline WOLF	Yasmina DEPAS
Pascal HO	Deborah CORNU

ELEVES :

Titulaires	Suppléants
MARUTA Poppy 3D	TA David 3D
CHOI Miru 3D	JOLLY Domitille 5D
NGUYEN Evelyne 3B	SOUKCHALEUN Léanne 3C

COMMISSION CANTINE 2019-2020

ADMINISTRATION:

- Proviseur
- Directeur de l'école primaire
- Directeur administratif et financier
- Infirmière

ENSEIGNANTS:

Secondaire	Primaire
FOUCHER Philippe	Eloise CHEVANCE

PARENTS D'ELEVES :

Titulaires	Suppléants
Ludovic DUVAL	Mathilde TRAN
Sakal PHOEUNG	Virginie LESPRIT

ELEVES - Collège :

Titulaires	Suppléants
MESSAD Inès 4A	AULIGNY Ella – Rose 6B
DESAEDELEER HUYNH Mila 6A	DESAUTELS Sina 4A

ELEVES - Lycée :

Titulaires	Suppléants
COVINDASSAMY Ly Lan 2B	KANG Eun-Bee 2B
DEBELLIC Louisa 1B	LE POUL Erwann 1c

Membres de LDJ Catering (Jérôme Daeffler, ...)

CELLULE DE PILOTAGE DE LA FORMATION CONTINUE 2019- 2020

ADMINISTRATION (3 sièges):

- Proviseur
- Directeur de l'école primaire
- DAF

ENSEIGNANTS:

	Titulaire	Suppléant
1er	Bernadette DELPIEU	Fabienne JOUANOLOU
1er	Aude BOUILLET	Séverine LOIZON
2e degré	Axelle Dupuits	Emmanuel Dumesnil
2e degré	Sarah Ducos	Estelle Beranger

PERSONNEL D'ADMINISTRATION ET DE SERVICE :

Titulaire	Suppléant
CHANUSSOT My Phuong	NGUYEN Khanh



COMPOSITION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE 2019-2020

Discipline	Nom et Prénom
Lettres/ciné-club	GIARD Fabien
Arts	VITAL Emilie/ AUCANTE Laurent/ CHAUDEMANCHE Magali
Maths	GIORDANO Fabrice
Histoire/Géographie /Webradio	RIDEL Cédric
SVT- EABEP	BIS Nathalie
Technologie- EDD	NGO Pierre
EEMCP2	DUPOITS Axelle
Anglais-SI	NGUYEN DUY Caroline
Espagnol	BERANGER Estelle
Chinois	TRELUYER Bérengère
Vietnamien/Bilangue	LE THI KIEU Nga
SES/EABEP	DUMESNIL Emmanuel
Philosophie	DUMONT Sylvain
Physique	SCHOENAUER Yves
EPS	EGO Benoit
Référent 3ème	FOUCHER Philippe
Documentaliste	GILLET Léa
CPE	ALFONSI Pierre – Paul

Tout le courrier doit être adressé à : Mme le Proviseur - Lycée Français International Marguerite Duras

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale

Route N° 11 – Long Binh – District 9 - Ho Chi Minh Ville - Vietnam

Tél : (84-28) 3725 2208 - Fax : (84-28) 3725 2218 - E-mail : sec.direction@lfiduras.com - Site web : www.lfiduras.com

COMMISSION RELATIVE A L'HYGIENE, A LA SECURITE ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL, ANNEE 2019-2020

Extrait de la circulaire AEFÉ n°1548 du 20 juillet 2017 :

Une commission hygiène, sécurité et conditions de travail est instituée dans les établissements pour ce qui concerne les domaines liés à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels de l'établissement. Cette commission est instaurée dans tous les établissements.

Pour les établissements relevant d'un groupement de gestion, la commission hygiène, sécurité et conditions de travail émane du conseil de groupement de gestion, dans le respect des dispositions du droit local.

1. Attributions

Le conseil d'établissement délègue à une commission hygiène, sécurité et conditions de travail des personnels, les domaines suivants :

- analyse et promotion de la prévention des risques professionnels proposition d'actions de prévention du harcèlement au travail
- suggestion de toute mesure de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- propositions d'actions de formation à l'hygiène et à la sécurité, en lien avec la cellule de formation continue

2. Composition

La commission est présidée par le chef d'établissement ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement.

Elle comprend un nombre égal de représentants de l'administration et des personnels titulaires, désignés par les membres du conseil d'établissement. Le nombre de membres titulaires est fixé par le conseil d'établissement, entre 6 et 8 personnes, avant la première réunion de la commission.

Pour les commissions réunies au niveau du conseil de groupement de gestion, le nombre de membres, désignés parmi les membres du conseil de groupement de gestion, est fixé à 8 personnes.

Les représentants de l'administration sont désignés par le chef d'établissement.

Les représentants des personnels titulaires et suppléants sont désignés par les représentants des personnels siégeant au conseil d'établissement. Ils comprennent au moins un représentant de chaque catégorie de personnel (enseignants du premier degré, enseignants du second degré et personnels administratifs et de service).

La commission comprend en outre un personnel de l'établissement ayant compétence en matière de santé, prévention ou sécurité (médecin, infirmière scolaire, assistant de prévention, etc.). Ce dernier assiste en tant qu'expert aux séances de la commission. A défaut, il est fait appel à un expert extérieur ayant compétence en matière de santé, prévention ou sécurité.

Le président peut inviter, à son initiative ou sur demande des représentants des personnels, toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

3. Fonctionnement

La commission hygiène, sécurité et conditions de travail se réunit en séance sur un ordre du jour précis au moins deux fois par an.

Les règles définies pour le conseil d'établissement en matière de convocation, de quorum et de secrétariat sont applicables à la commission hygiène, sécurité et conditions de travail.

Dans l'exercice de leurs attributions, toute facilité sera accordée aux membres de la commission (visite de sites, enquêtes...).

Les représentants des personnels membres de la commission émettent un avis formé par un vote.

Sur proposition de la commission, le président saisira le CHSCT central de l'AEFE de toute question nécessitant une expertise particulière et/ou ne pouvant être traitée localement.

L'organisme gestionnaire pourra être saisi de toute question concernant les personnels de droit local.

Un compte-rendu de commission sera établi à la fin de chaque séance, et validé lors de la séance suivante.

ADMINISTRATION (3 sièges):

- Proviseur
- Gestionnaire-comptable
- Directeur de l'école primaire

ENSEIGNANTS (2 sièges) :

Titulaires	Suppléants
Nicole LEFLON	Jean-Luc GUGENBERGER
Guillaume JANVIER	

ADMINISTRATIF ET DE SERVICE (1 siège) :

Titulaires	Suppléants
CHANUSSOT My Phuong	NGUYEN Khanh

EXPERT

- Infirmière

Modalités de désignation des représentants des professeurs/personnels administratifs et de service/Parents/Elèves : ils sont désignés par les membres titulaires et suppléants du CE



**COMPOSITION DE LA COMMISSION HYGIENE ET SECURITE
DE LA COMMUNAUTE SCOLAIRE 2019-2020**

ADMINISTRATION (4 sièges):

- Proviseur
- Directeur de l'école primaire
- DAF
- CPE

ENSEIGNANTS (3 sièges) :

Titulaires	Suppléants
Eve LAURENT	
Vincent MADAY	
Guillaume JANVIER	

ADMINISTRATIF ET DE SERVICE (1 siège) :

Titulaires	Suppléants
CHANUSSOT My Phuong	NGUYEN Khanh

PARENTS D'ELEVES (2 sièges):

Titulaires	Suppléants
Deborah CORNU	Anne FITOUSSI
Karine CAMART	Pascale PROTEAU

ELEVES (1 siège) :

Titulaires	Suppléants
KOUTEILI Maria 1B	KANG Eun-Bee 2B

INVITES

- Infirmière

Modalités de désignation des représentants des professeurs/personnels administratifs et de service/Parents/Elèves : ils sont désignés par les membres titulaires et suppléants du CE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Art. I - ORDRE DU JOUR :

Il est établi par le chef d'établissement. Il est adopté en début de séance.

Annexe 2

Art. II – CONVOCATION

Le chef d'établissement fixe les dates et les heures des séances. Il envoie les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires, dans la mesure du possible, 10 jours francs à l'avance. Ce délai peut être réduit à 3 jours en cas d'urgence.

Le président peut inviter toute personne dont la contribution est jugée utile, en fonction de l'ordre du jour

Art. III – QUESTIONS DIVERSES

Pour permettre l'instruction des questions proposées par les membres du Conseil d'Établissement, il conviendra :

- I.1 - d'une part, de les faire parvenir par écrit au chef d'établissement au moins trois jours avant la tenue du conseil d'établissement ;
- I.2 - d'autre part, d'exposer ces questions de manière suffisamment explicite, afin qu'une réponse satisfaisante puisse leur être apportée.

Art. IV – QUORUM

Le conseil d'établissement ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents en début de séance est supérieur à la moitié des membres ayant droit de vote composant le conseil. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours. Il siège alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Art. V - DUREE DES SEANCES :

La durée des séances ordinaires du conseil d'établissement n'excédera pas, en principe, deux heures.

Au cas où l'ordre du jour ne serait pas épuisé à l'issue de cette durée, il sera procédé à une consultation des membres du conseil, qui se prononceront, soit pour la poursuite de la réunion, qui interviendra après une pause d'un quart d'heure environ, soit pour la fixation d'une nouvelle réunion du conseil d'établissement qui sera consacrée uniquement aux points non traités.

Art. VI - CONTRAT MORAL :

Les membres du conseil d'établissement s'engagent, dans l'exercice de leur mandat, à ne se livrer à aucune propagande, à respecter la liberté de parole et la dignité des personnes, à faire preuve de courtoisie dans les débats.

Art. VII – ORGANISATION DES DEBATS

On veillera à ce que chacune des catégories puisse s'exprimer. En particulier, les adultes encourageront **les délégués élèves** à exprimer leur point de vue.

Art. VIII – SECRETARIAT DE SEANCE :



A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire, membre de l'administration et d'un secrétaire-adjoint. Ce dernier est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le procès-verbal, établi sous la responsabilité du chef d'établissement, est transmis aux membres du conseil, et à l'AEFE.

Il est adopté à l'ouverture de la séance suivante et affiché dans les locaux de l'établissement, pour une durée de quatre mois.

Art. IX - VOTE A BULLETIN SECRET

Il est de droit dès qu'un membre du conseil le demande. Les membres sont soumis à l'obligation de discrétion. En cas de partage égal des voix, celle du président du conseil d'établissement est prépondérante.